

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 29

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Céline TONOT	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or - Convention d'objectifs et de moyens avec la Métropole

La montée en puissance du fait métropolitain depuis une vingtaine d'années touche désormais la zone urbaine dijonnaise. De nouvelles métropoles de taille moyenne telles que Dijon s'imposent dans le paysage français pour asseoir leur fonction économique et sociale de locomotive au sein des grandes régions.

Parallèlement, les Chambres de Commerce et d'Industrie depuis la Loi de 2010 connaissent un recentrage de leurs fonctions support au sein des Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie, et bénéficient d'une opportunité pour investir dans l'action locale aux côtés des EPCI.

Une convention-cadre entre Dijon Métropole et la CCI Côte-d'Or a été établie pour la période 2018-2020 et poursuivie par avenant pour les années 2021 et 2022.

A travers ce partenariat, Dijon Métropole et la CCI Côte-d'Or (aujourd'hui CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire) affirment leur volonté d'une véritable « alliance métropolitaine » pour accélérer la capacité d'innovation, favoriser la création de richesses et d'emplois, et permettre un développement économique harmonieux et solidaire des territoires.

Ce partenariat vise 4 objectifs principaux :

- Soutenir les entreprises et les compétences en place, (dans toutes les étapes de la vie des entreprises, de leurs dirigeants et de leurs collaborateurs) ;
- Assurer la croissance du bassin grâce à une politique d'attractivité économique beaucoup plus offensive (professionnaliser et anticiper les conditions d'accueil, intensifier et marketer la promotion du territoire) ;
- Accélérer l'innovation et l'emploi (identifier la mise en œuvre de projets structurants en relation avec la vie des entreprises) ;
- Fédérer les acteurs de l'ensemble du tissu économique, de la R&D, et de la formation supérieure.

La mise en œuvre de ce partenariat a été perturbée par la crise sanitaire et économique de la Covid-19 mais a permis de mettre rapidement en place les mesures d'urgence de soutien et d'aides financières en faveur des petites entreprises du territoire et de préserver ainsi le commerce de proximité et les secteurs économiques essentiels.

Aujourd'hui, la guerre en Ukraine ouvre de nouvelles incertitudes sur la croissance économique avec le renchérissement du coût des matières premières et des énergies.

D'où la nécessité pour Dijon Métropole et la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire de poursuivre leur partenariat pour accompagner les entreprises du territoire à faire face à ces nouveaux enjeux.

La déclinaison opérationnelle du partenariat est systématiquement rédigée dans une fiche action qui se réfère aux grands objectifs et traduit au cas par cas les attendus de la coopération. Elle précise les moyens humains et financiers dédiés à l'opération, ainsi que le calendrier de mise en œuvre. 15 actions sont prévues dans la convention (cf annexe).

L'engagement financier de Dijon Métropole en faveur de la CCI pour la mise en œuvre de ces actions est de 450 000 € sur 3 ans (2023-2025). La participation de la métropole est de 154 750€ au titre de 2023 selon le tableau de répartition des financements par action joint au présent rapport.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le projet de convention cadre, selon le modèle ci-annexé, à intervenir entre Dijon Métropole et la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire ;

- **d'arrêter** le montant de la subvention à la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire à 450 000 € sur 3 ans (2023-2025) ;
- **d'arrêter** le montant de la subvention à la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire à 154 750 € pour l'année 2023 ;
- **d'attribuer** un acompte de 30 950 € au titre de l'exercice 2023 à la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire, selon les modalités énoncées dans la convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les sommes seront prélevées sur les budgets des exercices concernés.

SCRUTIN POUR : 36 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN